



# SUIVI ACTIVITE DES ESMS PH EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

# CONSTATS ET ENJEUX

**Objectifs :** Harmoniser les pratiques, donner des clés de lecture communes

- Définir précisément les indicateurs attendus, les modalités de comptabilisation et les règles de remplissage
- Disposer d'éléments de comparaison à partir de données fiables et identifier les écarts éventuels

Un outil de pilotage nécessaire dans le cadre de la transformation de l'offre

## POINT FIABILISATION DES ANNEXES REALISEES 2024

### Qualité et exhaustivité du remplissage

Un pourcentage de **60 %** – des annexes est correctement rempli à ce jour

Cela traduit la nécessité de **poursuivre l'accompagnement méthodologique** afin d'améliorer la qualité des données transmises.

### Principales erreurs rencontrées et points de vigilance

- **Absence de file active** : certaines structures n'ont pas renseigné ce champ, ce qui limite la mesure de l'activité globale.
- **Jours d'ouverture théoriques** : plusieurs annexes indiquent un nombre de jours d'ouverture non conforme, faussant le calcul de l'activité théorique. Cette erreur empêche une comparaison homogène entre établissements.
- **Particularité des SAMSAH** : une incompréhension concernant le nombre de jours d'ouverture théorique 260 jours , et le coefficient multiplicateur de 208 dans le calcul de l'activité théorique.
- **Modalités d'accueils** : des confusions sont observées, notamment l'intégration de l'**hébergement temporaire dans l'hébergement permanent** sur le secteur adulte. Cette erreur a des conséquences sur la lisibilité des capacités réellement offertes par modalité.
- **Mauvais remplissage des cellules « autre 1, 2, 3 »** : PMO /A)+PMO /TSA/ Internat aménagé/Toutes déficiences sauf TSA ...

# CE QUI CHANGE POUR L'EPRD 2026 (1)

## Sur le FONDS :

Réintégration des ESAT : les données d'activités ne sont pas recueillies à travers l'enquête nationale du plan de transformation des ESAT.

Prise en compte des absences de moins de 72 heures pour les EAM pour s'harmoniser avec les RDAS des Conseils Départementaux.

Pour le reste, les consignes de remplissage et de comptabilisation indiquées dans le guide transmis en mars 2025 restent identiques à savoir :

# ENREGISTREMENT DES DONNEES

- Ne pas comptabiliser les UEEA, UEMA, les DAR dans la capacité installée/financée de l'ESMS. Suivi réalisé via l'outil « démarches simplifiées »
- Les CAMSP, CMPP, disposant d' un rapport d'activité national à compléter avec les mêmes indicateurs, sont exemptés du remplissage de l'annexe activité.
- Pour les établissements non soumis à l'EPRD, le remplissage du Compte Administratif doit suivre les mêmes consignes que celles de l'EPRD/EPCP.
- L'annexe relative aux amendements CRETON est toujours à compléter et à transmettre selon le calendrier réglementaire.

| Catégorie d'ESMS                                                                  | Modalités d'accueil SERAFIN PH              | Indicateurs d'activité attendus               | Modalités de transmission Annexe activité                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| MAS<br><br>EAM                                                                    | Hébergement                                 | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Internat »                                     |
|                                                                                   | Accueil de jour                             | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Semi-internat »,                               |
|                                                                                   | Prestation externalisée en milieu ordinaire | File active                                   | Cellule « Externat »                                     |
|                                                                                   | Hébergement temporaire                      | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Autre 2 », précisez « Hébergement temporaire » |
|                                                                                   | Tous modes d'accueil (hors dispositif)      | File active                                   | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |
| ESAT                                                                              | Accueil de jour                             | Taux d'occupation                             | Cellule « Semi-internat »,                               |
|                                                                                   | Tous modes d'accueil (hors dispositif)      | <i>Nombre de journée</i>                      | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |
| CPO                                                                               | Hébergement                                 | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Semi-internat »                                |
|                                                                                   | Accueil de jour                             | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Semi-internat »,                               |
|                                                                                   | Tous modes d'accueil (hors dispositif)      | File active                                   | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |
| CRP                                                                               | Hébergement                                 | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Internat »                                     |
|                                                                                   |                                             | File active                                   | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |
| IME<br>EEAP<br>DITEP<br>DIME<br>DIEM<br>DAME<br>DAMS<br>DIADEM<br>DIADEVA<br>CRDV | Hébergement                                 | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Internat »                                     |
|                                                                                   | Accueil de jour                             | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Semi-internat »,                               |
|                                                                                   | Prestation en milieu ordinaire              | Taux d'occupation<br><i>Nombre de séance</i>  | Cellule « Externat »                                     |
|                                                                                   | Accueil de nuit                             | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Autre 2 » précisez « Accueil de nuit »         |
|                                                                                   | Famille d'accueil                           | Taux d'occupation<br><i>Nombre de journée</i> | Cellule « Autre 3 » précisez « Famille d'accueil »       |
|                                                                                   | Tous modes d'accueil (hors dispositif)      | File active                                   | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |
|                                                                                   |                                             |                                               |                                                          |
| SESSAD<br>SAMSAH<br>UEROS                                                         | Milieu ordinaire                            | Taux d'occupation<br><i>Nombre de séance</i>  | Cellule « Externat »                                     |
|                                                                                   |                                             | File active                                   | Cellule « Autre 1 », précisez « File active »            |

# CE QUI CHANGE POUR L'EPRD 2026 (2)

## Sur la FORME

### Trois capacités indiquées dans l'AA prévisionnelle :

- La capacité installée 2026 : des places peuvent être fermées en raison de travaux mais être financées
- Lits ou place réels 2024 : ( donnée non utilisées par l'agence)
- Lits ou places financés 2026 indiqué dans la notification de ressource transmise « capacité au 01/01/N+1» (pour 2026, notif ressource 2025 « capacité au 01/01/2026 »)

Le nombre de journées théoriques se calcule automatiquement à partir de la capacité financée X le nombre de jours d'ouverture théoriques

Pour rappel : Pour le taux d'occupation en journée (HP/AJ/HT) le nombre de jours d'ouvertures théoriques doit correspondre aux jours d'ouvertures ci dessous.

- 365 jours : MAS, EAM, CAFS 365, IME 365
- 260 jours : Accueil de Jour adulte
- 225 jours : ESAT, CRP, CPO
- 210 jours : IME, EEAP, CAFS, DITEP, DIME, DAME ... CAMSP et CMPP

Capacité installée Dont (à préciser) :

| Externat | Semi Internat | Internat | Autre 1<br>(à préciser) | Autre 2 (à<br>préciser) | Autre 3 (à<br>préciser) |
|----------|---------------|----------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|          |               |          |                         |                         |                         |

| Lits ou places<br>réels 2024 | Lits ou places<br>financés<br>(année 2026) | Nombre de<br>jours<br>d'ouverture | Nombre de<br>jours de<br>présence des<br>travailleurs en<br>ESAT | Nombre de<br>journées<br>théorique |
|------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| (1)                          | (2)                                        | (3)                               | (4)                                                              | 5 = (2) x (3)<br>ou (2) x (4)      |

Activité théorique

|       |   |   |  |  |   |
|-------|---|---|--|--|---|
| TOTAL | 0 | 0 |  |  | 0 |
|-------|---|---|--|--|---|

|                      |  |  |  |  |   |
|----------------------|--|--|--|--|---|
| Externat             |  |  |  |  | 0 |
| Semi-internat        |  |  |  |  | 0 |
| Internat             |  |  |  |  | 0 |
| Autre 1 (à préciser) |  |  |  |  | 0 |
| Autre 2 (à préciser) |  |  |  |  | 0 |
| Autre 3 (à préciser) |  |  |  |  | 0 |

| Activité par dérogation |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|
| Nombre de<br>personnes  | Nombre de<br>journées<br>prévues |

|   |   |
|---|---|
| 0 | 0 |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

| Nature                  | Exercice 2022 | Exercice 2023 | Exercice 2024 | Moyenne         | Activité 2025<br>(prévision<br>actualisée) | Activité prévisionnelle 2026 |                      |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|--------------------------------------------|------------------------------|----------------------|
|                         |               |               |               |                 |                                            | Nombre                       | Taux<br>d'occupation |
| Activité prévisionnelle | (6)           | (7)           | (8)           | ((6)+(7)+(8))/3 |                                            | (9)                          | (9)/(5)              |
| TOTAL en journées       | 0             | 0             | 0             | 0               | 0                                          | 0                            | 0,00%                |

|                      |  |  |  |   |  |  |       |
|----------------------|--|--|--|---|--|--|-------|
| Externat             |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |
| Semi-internat        |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |
| Internat             |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |
| Autre 1 (à préciser) |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |
| Autre 2 (à préciser) |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |
| Autre 3 (à préciser) |  |  |  | 0 |  |  | 0,00% |

## CE QUI CHANGE POUR L'EPRD 2026 (3)

En revanche, pour la PMO, les SESSAD et les SAMSAH, où il est demandé une comptabilisation en « séance » et donc un nombre de semaine d'ouverture théorique, il convient d'indiquer dans la colonne « nombre de jours d'ouverture » le coefficient multiplicateur ci-dessous :

- 176,4 pour les SESSAD et la PMO,
- 208 pour les SAMSAH.

Cette précision permet de garantir que le **taux d'occupation** calculé automatiquement soit conforme au mode de calcul retenu en Bourgogne-Franche-Comté (BFC).

Pour rappel : Calcul de l'activité théorique

- en séances :

PMO/SESSAD : nombre de places financées x 1,2 usagers x 3,5 séances en moyenne hebdomadaire indépendamment de leur durée x 42 semaines

SAMSAH : nombre de places financées x 2 usagers x 2 séances en moyenne hebdomadaire indépendamment de leur durée x 52 semaines (*cas particulier de la Haute Saône pris en compte*)

- en journées : nombre de places financées x nombre de jours d'ouvertures théoriques



# Lien vers la page INTERNET de l'Agence

[Mesure et suivi de l'activité PH en Bourgogne-Franche-Comté | Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté](#)

Vous y trouverez :

[Le replay du webinaire de mars](#)

[Le replay du webinaire de septembre](#)

[Le guide régional du suivi et de la mesure de l'activité \(MAJ\)](#)

[Une Foire aux Questions](#)

# TEMPS D'ÉCHANGE

## QUESTIONS REPONSES

# MESURE DE L'ACTIVITE DES DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

# BILAN

## Taux de réponse élevé et qualité des données

- Le taux de réponse atteint **98 %**, soit **205 formulaires complétés et analysés**. Ce résultat traduit une **forte mobilisation des structures**.

## Amélioration continue des données :

- Des **précisions ont été demandées** concernant certaines données atypiques qui ont permis de fiabiliser les résultats mais aussi de **mieux cibler les analyses futures**.
- Quelques **données manquantes** ont été identifiées ; elles seront **intégrées aux bilans d'activité 2025 en 2026**, ce qui renforcera encore la **complétude et la robustesse** du dispositif.

## Perspectives de suivi dans le temps

- **Bilan globalement positif**, posant les bases d'un **outil de suivi dynamique**.
- La mise en perspective des résultats sur plusieurs années permettra de **mesurer les évolutions**, de repérer les **tendances structurelles** et d'**ajuster les actions de pilotage** de manière plus fine.

## LISTE DES INFOGRAPHIES

### Benchmark réalisé avec les porteurs de dispositifs à la suite des données recueillies

- DRA : Dispositif de Répit Autisme ( programmé le 7 octobre)
- Dispositif de répit IME/ITEP
- Dispositif ASE PH

### Benchmark réalisé uniquement à partir des données recueillies via DS

- PCPE : Pôle de compétences et de prestations externalisées
- PCO 0-6 ans : Plateforme de coordination et d'orientation
- EMA TSA : Equipe Mobile Autisme
- EDAP : Equipe Diagnostic Autisme de Proximité

### Benchmark à venir co-piloté avec le CREA à la suite des données recueillies

- UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme
- EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- EDE : Educateur Dans les Ecoles (Ex PAS)

*En cours de finalisation pour une mise en ligne sur le site internet de l'agence dans la rubrique activité PH*

# TEMPS D'ÉCHANGE

## QUESTIONS REPONSES

# ZOOM SUR L'EXPERIMENTATION Reg/Nat menée par l'AIRe concernant la mesure d'activité en Dispositif : *L'effet « Parcours »*

## **Les réflexions nationales évoluent :**

➔ Passage en Dispositifs pour tous les ESMS Enfance/Adolescence

➔ La réflexion engagée par la CNSA pour identifier la mesure des « Parcours » dans SERAFIN PH

➔ L'engagement attendu de TOUS les ESMS Enfance/Adolescence dans ESMS Numérique en 2026

Il convient d'adapter nos pratiques en conséquence :

- Engager tous les Dispositifs Enfance / Adolescence dans l'expérimentation régionale/nationale, et de manière NON anonymisée à partir de 2026
  - Vérifier en région si le modèle correspond à vos pratiques professionnelles
  - Apporter un soutien méthodologique aux ESMS concernés, puisque les pratiques professionnelles (dont managériales) s'en trouvent impactées
  - S'assurer de la faisabilité d'un tel comptage et identifier les freins par l'équipement progressif en SI adaptés en BFC (ESMS Numérique)
- Inviter les ESMS du champ de l'Adulte à interroger le modèle en participant sur la base du volontariat (MAS-EAM avec ouvertures progressives au « Hors les murs » et au fonctionnement en plateforme, SAMSAH)



# **Le principe de cette mesure d'activité dans une approche « Parcours »**

Au-delà de la file active,

La valorisation du travail « hebdomadaire » réalisé avec chaque bénéficiaire accompagné, à partir de l'agenda Usager, sous forme d'Unités d'Oeuvre

Permet une visibilité globale du Dispositif et des parcours, de l'intensité des accompagnements, de leur complexité et de leur variabilité

# Valorisation des unités d'accompagnement

|                                                               | Postulat : un décompte <u>hebdomadaire</u> |                                                                                                                       |                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Modalités actuelles                                           | Unités d'accompagnement décomptées         | Explications sur le temps <b>hebdomadaire</b> d'accompagnement                                                        | Remarques                                                                                                                       |
| Prestations en Milieu Ordinaire (PMO)                         | 1                                          | Entre 1h et 8h d'accompagnement en journée <b>par semaine</b>                                                         | Y compris inclusion scolaire, professionnelle et sociale                                                                        |
| Accueil de jour                                               | 2                                          | Plus de 8h d'accompagnement en journée <b>par semaine</b>                                                             |                                                                                                                                 |
| Accueil de nuit (seul)                                        | 1                                          | Entre 1 et 4 nuits et moins de 1h d'accompagnement en journée <b>par semaine</b>                                      | Situation rare (peut se produire par exemple pour des accompagnements partagés entre plusieurs ESMS)                            |
| Accueil de nuit + PMO                                         | 2                                          | Entre 1 et 4 nuits et entre 1h et 8h d'accompagnement en journée <b>par semaine</b>                                   | Les heures en journées concernent les heures d'accompagnement en journée selon l'ouverture de l'accueil de jour                 |
| Accueil de jour + accueil de nuit                             | 3                                          | Entre 1 et 4 nuits et plus de 8h d'accompagnement en journée <b>par semaine</b>                                       | Les heures en journées concernent les heures d'accompagnement en journée selon l'ouverture de l'accueil de jour                 |
| Accueil de jour + accueil de nuit pour cas très complexe      | 4                                          | Bénéficiaire très complexe, à temps complet au sein du dispositif, qui mobilise de nombreux professionnels            | Situation qui fera l'objet d'un chapitre particulier dans le rapport d'activité                                                 |
| Accompagnement qui ne déclenche aucune unité d'accompagnement | 0                                          | Moins de 1h d'accompagnement <b>par semaine</b>                                                                       | Le bénéficiaire est intégré à la file active (La notion d'unité d'accompagnement est indépendante de la notion de file active). |
| Fonction appui/ressource au maximum 8h par semaine            | 1                                          | Concerne une action auprès d'un ou plusieurs partenaires mobilisant 8h ou moins de 8h cumulées <b>pour la semaine</b> |                                                                                                                                 |
| Fonction appui/ressource plus de 8h par semaine               | 2                                          | Concerne une action auprès d'un ou plusieurs partenaires mobilisant plus de 8h cumulées <b>pour la semaine</b>        |                                                                                                                                 |

# Valorisation des unités d'accompagnement

## Précisions sur les temps comptés :

Le temps mesuré comprend le temps d'accompagnement **direct**, le temps de **transport** (avec le jeune ou pour un professionnel qui se déplace pour le jeune) et tous les temps de **réunion**, rencontres et échanges dédiés pour le jeune (y compris les échanges téléphoniques ou réunions en visio)

**On ne compte pas plusieurs fois le même temps** : si on a une réunion projet pour un jeune d'une durée d'1h, cela compte 1h quelque soit le nombre de professionnels.

En ce qui concerne la **fonction appui/ressource** uniquement, le temps sera cumulé pour les professionnels participants à une même action (exemple : 2 professionnels interviennent 3 h en formation, dans une école = 6h)

## Remarques :

Cette définition du temps permet un **décompte simple** dans la plupart des situations rencontrées par les Dispositifs :

- un jeune qui est accueilli tous les jours est forcément à 2 unités d'accompagnement hebdomadaire
- un jeune accueilli en journée et qui dort entre une et quatre nuits au sein du DITEP/DIME/DAME est systématiquement à 3 unités d'accompagnement hebdomadaires

Ces définitions ne parlent pas **ni du lieu, ni du type de suivi réalisé**.  
Toute la souplesse et la diversité du dispositif sont respectées.

Ces définitions permettent un **décompte et un contrôle efficaces en lien avec un système d'information (DUI)**.  
En effet, le simple emploi du temps du jeune, mis à jour au fil de l'eau dans le DUI, peut permettre d'obtenir le nombre d'unités d'accompagnement hebdomadaires.

# Comment peut-on s'engager dans une telle démarche en région

En s'appuyant sur les premiers expérimentateurs en région déjà engagés dans cette étude

En collaborant avec l'équipe dédiée AIRe (en lien avec CREAL Occitanie) pour faire valoir les voix BFC à partir de vos retours d'expérience

En contribuant aux COPIL régionaux par vos préconisations et alertes consolidées

En alimentant les travaux nationaux de vos pratiques professionnelles

# TEMPS D'ÉCHANGE

## QUESTIONS REPONSES



Merci de votre collaboration

*Au service des bénéficiaires de BFC*